



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

N°124

octobre-novembre 2015

LE MOT DU MAIRE

L'année 2015 s'achève, déjà, comme elle a commencé, dans la peine et la douleur.

Dès le 7 janvier, un groupe de terroristes émanant du groupe Daech avait provoqué la mort d'employés, journalistes, dessinateurs du journal Charlie Hebdo et policiers. Cet attentat provoqua une immense émotion au sein du peuple français qui ressentit une atteinte à la **Liberté** d'expression, une valeur fondamentale de notre société. Une centaine de bizois(es) se retrouva spontanément avec les enfants des écoles dans le jardin de la mairie.

À nouveau ce 13 novembre, plusieurs commandos terroristes tuaient 130 personnes, en blessant plus de 200 autres. Leurs actions se sont perpétrées dans des lieux d'expression culturelles, de festivités, de rencontres.

À cette occasion, c'est un autre principe fondamental qu'ils ont attaqué: la **Fraternité**. S'en prenant à notre mode de vie, ils essaient cette fois-ci de nous opposer à travers nos différences d'origine. Ils veulent accentuer nos disparités religieuses, espérant nous dresser les uns contre les autres. Ils oublient qu'une autre valeur fondamentale, la **Laïcité** nous rassemblent tous et qu'avant d'appartenir à une religion, nous appartenons à la France. L'appartenance religieuse ou pas relève de la vie privée et non de notre communauté de vie française. Notre République est une et indivisible. Régulée par notre droit issu de notre système démocratique, ils ne la vaincront jamais! Les 150 personnes qui se sont retrouvées dans les jardins de la mairie à cette occasion, se sont resserrées dans un bel élan patriotique sous notre drapeau.

Dans ce même lieu, en juin, nous avons remis la légion d'honneur en présence de madame le sous-préfet à madame Jeanne Varennes habitante de notre commune aux Hauts de Fontfresque. Cette dame, résistante et déportée lors de la deuxième guerre n'a pas eu peur des occupants nazis. Lorsque je suis allé la rencontrer chez elle pour préparer la cérémonie, elle m'a confié sa grande crainte de Daech. C'est là qu'il y a le danger m'a-t-elle dit. À cette occasion, la chorale de Bize lui a chanté le "Chant des Partisans" ainsi qu'une vibrante Marseillaise. Beaucoup de personnes avaient les larmes aux yeux. Parce que nous nous souvenons! Comme se sont souvenus les 200 personnes présentes le 11 novembre au Monuments aux Morts. N'oublions jamais!

Que ces larmes d'émotion ne soient pas demain des larmes de punition parce que nous n'aurions pas fait preuve aujourd'hui de discernement et su défendre dans nos moments d'expression démocratique, à travers nos votes, nos valeurs sociétales fondamentales : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité. Non aux idées nationalistes! Oui au bien vivre ensemble.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Alain Fabre

Vœux du maire

Le maire Alain Fabre entouré de son Conseil municipal, présentera ses vœux à la population le **samedi 9 janvier 2016 à 11h** à la salle des fêtes. Tous les Bizoises et Bizois sont cordialement invités à cette rencontre qui sera clôturée par un buffet convivial.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas avec animation offert aux aînés de la commune par le Conseil municipal, aura lieu **lesamedi 13 février 2016** à partir de midi à la salle des fêtes. Il convient de s'inscrire en mairie. Les aînés qui ne peuvent pas assister au repas pour raison de santé, sont également invités à se faire connaître en mairie. (*Sont considérés comme "aînés" les personnes de 60 ans et plus ainsi que les couples dont un des conjoints remplit cette condition.*)

INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR

En application du code forestier, la circulation de tout véhicule à moteur (cyclomoteur, moto, quad, voitures) est interdite sur tout le domaine communal en dehors des chemins ouverts à la circulation publique. Les contrevenants s'exposent à être verbalisés.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

L'inscription sur la liste électorale de la commune est indispensable pour pouvoir voter. Les nouvelles demandes d'inscription pour l'année 2016 sont à effectuer à la mairie jusqu'au 31 décembre 2015. Tous les français majeurs, ou qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2016, peuvent se faire inscrire sur la liste s'ils ne le sont pas déjà. Pour les électeurs déjà inscrits, tout changement d'adresse doit être signalé à la mairie. Les ressortissants des États de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur une liste électorale complémentaire.

NUISANCES DES PIGEONS

Deux campagnes de capture des pigeons au centre du village ont été effectuées cet été par un piégeur agréé. Elles ont permis de capturer des "colombus palumbus", classés nuisibles dans tout le département de l'Aude. Coût de l'opération : 2000 euros.

Une solution pérenne est recherchée, par un agrenage stérilisant. Toutefois, d'ores et déjà, afin d'entraver la reproduction, il convient d'obturer toutes les ouvertures des constructions dans lesquelles ils peuvent nicher.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions prises, SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2015 :

APPROBATION DE LA REDEVANCE POUR LES APPORTS À LA DÉCHETTERIE PAR LA COMMUNE EN 2014 :

Les apports à la déchetterie par les véhicules municipaux sont facturés à la commune par "Le Grand Narbonne". Pour l'année 2014, la facture s'élève à 5600€. Le tiers de cette somme représente les enlèvements à domicile refacturés aux demandeurs ainsi que divers déchets relevant de l'activité des services municipaux. Les deux autres tiers représentent les dépôts sauvages près des conteneurs à ordures qui ne sont pas enlevés par les bennes de ramassage. Alors que leur apport directement à la déchetterie par les particuliers est gratuit. L'incivisme de quelques-uns coûte donc 3500€ aux contribuables bizois.

Des recherches seront effectuées pour tenter d'identifier les propriétaires des déchets indûment déposés en vue d'établir des constats d'infraction pouvant entraîner dans certains cas jusqu'à 1500€ d'amende.

ACHAT DE TERRAIN ROUTE DE MAILHAC : Des terrains d'une superficie de 350m² sur 50m de long seront achetés, route de Mailhac (après le pont en direction de Mailhac), afin d'améliorer la sécurité et d'y aménager un trottoir.

CARTE SCOLAIRE 2016-2017 : Le projet de carte scolaire 2016-2017 pour l'enseignement secondaire est soumis à l'avis des Conseils municipaux. Il prévoit que les élèves du collège Marcelin Albert de Saint-Nazaire devront en principe s'inscrire pour le second cycle, au lycée en construction à Lézignan-Corbières. Dans un esprit de cohérence territoriale, afin de ne pas augmenter les durées de transport et de bénéficier d'horaires convenables pour les enfants, le Conseil municipal souhaite que la décision finale soit laissée aux intéressés.

INTEMPÉRIES, DON À AUDE-SOLIDARITÉ : Suite à un appel à dons de Aude-Solidarité en faveur des victimes des intempéries de début octobre dans le Var et les Alpes-maritimes, un don de 550€ sera effectué, soit 0,50€ par habitant.

POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE : Dans le cadre d'une réflexion sur la mutualisation de divers services entre les communes et le Grand Narbonne, la communauté d'agglomération mène une réflexion afin de créer éventuellement un service dit de "Police municipale" et de surveillance de la vidéo-protection. Le Conseil municipal a donné un avis favorable à cette perspective.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015 :

Z.A. DE LA GARE : Un emprunt sera contracté auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer les travaux d'aménagement de la future Zone d'Activité de la Gare. Modalités : montant 200 000€, taux 1,6%, durée 3 ans. Cet emprunt sera remboursé au fur et à mesure de la vente des sept lots de la Z.A. dont certains sont déjà prévendus.

SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES : Une subvention exceptionnelle de 1450€ est accordée à la Caisse des Écoles pour la participation de la commune à un voyage de découverte d'une classe à Montpellier. La Caisse des écoles avait déjà bénéficié d'une subvention annuelle de 1300€ au printemps dernier.

ENTRETIEN DU ROND-POINT DE CABEZAC : Une convention sera passée avec le Conseil départemental pour l'entretien par la commune de Bize du rond-point de Cabezac et de ses abords, en particulier les plantations d'oliviers.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : Des subventions seront demandées au Syndicat audois d'énergie (SYADEN) et à l'Agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour un programme de 25 000€ de rénovation d'une partie de l'éclairage public en particulier pour mettre en place des leds plus économes en énergie. Ce programme pourrait être subventionné à 60%.

CANISITES

Deux canisites dans lesquels nos amis les chiens peuvent se soulager ont été installés : placette St-Geniès et place du Moulin à Huile, en vue d'améliorer la propreté du village. Pour ceux qui malheureusement continueraient à faire leurs déjections dans les rues ou sur les places, des petits sacs-poubelle pour les ramasser sont disponibles gratuitement en mairie. Après usage, ne pas abandonner les sacs dans la rue, mais les jeter dans les containers à ordures ou les corbeilles à détrit. Si il apparaît que des besoins soient identifiés ailleurs, nous ferons d'autres implantations.

EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...

- Des travaux d'enfouissement dans la chaussée de la canalisation d'évacuation des eaux pluviales du lotissement HLM ont lieu chemin de St-Michel (*chemin du cimetière*)
- Des travaux pour la mise en place de bacs enterrés à déchets ménagers ont lieu au Champs de Foire.

MAISON DE SANTÉ

La Maison de santé a été officiellement inaugurée le jeudi 5 novembre 2015 en présence d'officiels et de la population venue en grand nombre.

La maison de santé en bref :

- Architecte : Jean-Claude Sérilhac, du Somail
- Coût de la construction : 738 000 euros TTC (*le terrain appartenait déjà à la commune*).
- Financement : - Conseil régional, 150 000€ - État, 122 500€ - Europe, 81 600€ - Remboursement de la TVA, 115 000€ - Commune, 269 000€ dont 250 000€ provenant d'un emprunt à 15 ans.

La participation de la commune sera compensée par un loyer annuel de 23 200€, indexé, payé par l'association des professionnels utilisateurs.

Professionnels de santé installés :

Médecins : Michel Alméras, Bertrand de Lorme, Céline Jamar-Henry (*à partir de janvier 2016*)

À partir du 2 janvier 2016, les consultations de tous les médecins n'auront lieu que sur rendez-vous.

Infirmières : Nathalie Cauquil, Colette Lansac, Valérie Bertro, Céline Camman, Évelyne Gely.

Masseurs-kinésithérapeutes : Amandine Miquel, Julien Madaj - *Orthophoniste :* Julien Araujo

Ostéopathe : Clémentine Le Bail

Pédicure-podologue : Sophie Fournie.

- En outre un *chirurgien-dentiste*, Didier Chesnau, est installé dans un bâtiment communal voisin de la Maison de santé.